



Octobre - Novembre - Décembre
2022

Fontenailles

L'édito du maire



Chères Fontenaillaises, chers Fontenaillais,

A l'heure où la crise énergétique frappe l'ensemble de notre économie et impacte notre quotidien, il est essentiel que vos élus soient en mesure de maintenir un service public, de permettre aux présidents des associations de continuer à proposer des activités et aux familles qui souhaitent se réunir de pourvoir le faire dans la salle des loisirs.

C'est pourquoi, nous choisissons de laisser cette salle ouverte au public. La température aux chaudières des autres bâtiments a été réfléchi et ajustée aux publics les fréquentant. Une note de service a été adressée à l'ensemble du personnel municipal et également à ceux de la communauté de communes afin de veiller à une consommation d'électricité maîtrisée.

Si le gouvernement a aujourd'hui mis en œuvre des mesures pour limiter les effets de la flambée des prix à l'égard des citoyens, il n'en est rien pour les collectivités territoriales qui sont durement touchées.

On dit que l'union fait la force. C'est pourquoi, la commune s'est associée à d'autres en souscrivant au contrat d'achat groupé de gaz et d'électricité auprès du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

Les économies qui pouvaient être réalisées l'ont été. Aujourd'hui, nos marges de manœuvre ne cessent de diminuer. Il n'y aura pas d'autre choix, dans le but de ne pas augmenter les impôts, que d'ajuster le budget de fonctionnement dans les chapitres non essentiels.

Outre ce gros problème financier, **les élus se heurtent à l'irrespect des règles de la commune.**

Pour exemple, bon nombre d'administrés, changent leurs fenêtres, isolent leur maison par l'extérieur, remplacent leur portail sans déposer de déclarations préalables en mairie.

Ainsi, un courrier leur sera adressé pour se mettre en conformité avec le règlement d'urbanisme.

D'autre part, malgré la pose de bornes pour les déjections canines, régulièrement, le chemin des écoles emprunté par les enfants est souillé. Ceci est inacceptable.

Les élus de la « commission communication » ont créé « un livret du citoyen ». En effet, il faut se rendre à l'évidence, beaucoup de nos concitoyens ne lisent pas le magazine, la plupart des nouveaux Fontenaillais ne viennent pas à la réunion d'accueil des résidents, ne se présentent pas à la mairie et donc ne connaissent pas nos règles.

Pourtant, le bien vivre ensemble passe par leur respect : les élus y veillent et y veilleront.

Je finirais cet éditorial, en disant que les Fontenaillais aiment leur village. C'est le retour qui m'est fait régulièrement. Ils y sont attachés car y règnent le calme et la courtoisie.

Il est indispensable de maintenir un lien fort entre toutes les générations. Par conséquent, il est important de participer aux événements qui sont proposés.

Lors de la randonnée des lavoirs et de l'inauguration de celui de l'Orme, le constat de tous les participants a été ; mais où sont les enfants et leur famille ? Quel dommage !

C'est pourquoi je vous dis à très bientôt.

Votre Maire, Ghislaine Harscoët

Pompiers : 18 Samu : 15 Police : 17

Numéro d'urgence pour les sourds et les malentendants : 114



Numéro d'appel d'urgence : 112 Centre anti-poison : 01 40 05 48 48 Infos coronavirus : 0 800 130 000

Médecins d'urgence : 0 825 747 499 Gaz sécurité et dépannage : 0 810 433 077 Enedis dépannage : 09 72 67 50 77

Brie Nangissienne : 01 64 01 13 82

Mairie de Fontenailles

63 rue Maurice Wanlin

01 64 08 40 17

mail : mairie.fontenailles@wanadoo.fr

Site : mairiefontenailles.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 15h30 - 17h30

Mardi, jeudi : 9h00 - 11h00

Fermée le samedi. En cas de besoin, prendre RDV

Défibrillateur : Dans la cour avant de Nangis Lude

(Ancienne école)



Agence postale

01.85.76.02.99

Du lundi au samedi

De 9h00 à 11h00



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION PANNEAUPOCKET



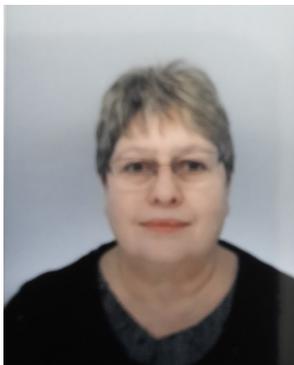
Le recensement se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2023

Dans le cadre du recensement de la population 2023, la commune a recruté 2 recenseurs. **Mme Danielle Sprutia et Mme Muriel Yvonnet** se rendront au domicile des administrés.

Les agents déposeront les dossiers, assisteront les personnes recensées dans la démarche et récupéreront les dossiers complétés.

Ils sont également à même d'expliquer les formalités aux personnes qui souhaitent répondre au recensement par internet.

Nous vous demandons que le meilleur accueil leur soit réservé et rappelons l'importance du recensement quant aux futures dotations liées au nombre d'habitants des communes.



Mme Danielle Sprutia



Mme Muriel Yvonnet

Jorge MARTINS
Agent commercial en immobilier
07 68 20 72 86

RE/MAX Infinity II
67 rue Charles de Gaulle
77720 MORMANT

jorge.martins@remax.fr
Jorge Martins REMAX
www.remax.fr/jorgemartins

RSAC: 699-125.674

Vous avez un projet immobilier.

Contactez-moi.

Estimation gratuite

Un service de plus pour nos administrés

A partir de mi-décembre, un distributeur automatique connecté de baguettes sera installé à côté de la « Boxy ».

Seront mis en vente dans un premier temps, deux types de baguettes : tradition et classique.

Vous aurez accès à cette vente 24h/24 et 7 jours sur 7.

L'approvisionnement de la machine s'effectuera très tôt le matin et dans la journée en fonction des ventes réalisées.

Le paiement se fera soit par carte bancaire, soit en espèces. Les prix proposés au distributeur seront moins élevés que dans la boutique du boulanger.

Il est important de préciser que le pain sera de fabrication artisanale.

L'investissement dans ce matériel est assumé intégralement par le boulanger.

La commune met à disposition un emplacement.

Ainsi, les élus répondent aux besoins des fontenaillais et offrent un service de proximité, évitant l'utilisation de la voiture.

Le village étend ses offres de services : la poste, France Services, la **supérette connectée « Boxy »**, « **la Ruche qui dit oui** » et le **relais colis à la Forge** permettent aux personnes n'étant pas véhiculées d'avoir une réponse à leurs besoins.



ARRETE MUNICIPAL

Un nouvel arrêté a été pris sur la commune le n°2022-35 qui interdit le stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes, affectés aux transports de marchandises et de matériaux.

Le stationnement des bennes sera autorisé sous conditions et après avoir fait la demande en mairie d'un arrêté autorisant le stationnement ponctuel de celles-ci.

Le Bois Boudran

Le parc de Bois Boudran va accueillir prochainement une activité de loisirs très particulière : l'**airsoft**.

Cette pratique est proche du paintball.

Pour mieux comprendre cette activité, vous pouvez vous rendre sur le site de l'association organisation d'événements :

Wild Trigger.

Etat civil

Naissances

Lea-Dahlia Chadouteau Visser est née le 12 août .

Esteban Horsin est né le 11 septembre.

Réfection de toiture



La toiture de l'aile gauche du bâtiment du centre social de Nangis Lude a été restaurée.

Une extension de plain-pied avait été ajoutée au bâtiment central, en 1956. Puis, en 1966, une élévation du bâtiment avait été nécessaire pour agrandir le logement de fonction de l'instituteur.

Aujourd'hui, cet espace est également occupé par la bibliothèque municipale qui accueille le jeudi matin les scolaires, les assistantes maternelles ainsi que le public.

Plusieurs dégâts des eaux ont engendré des dégradations dans les combles ainsi que dans les salles de travail.

En effet, de nombreuses tuiles étaient cassées et poreuses.

Par conséquent il était nécessaire de refaire la couverture, changer les gouttières .

Reprises de voiries suite à des fissures

La société Colas est intervenue vendredi 23 et lundi 26 septembre au niveau de la route du cimetière et entre les hameaux du Bezard et du Plessier.

La rue de la Charmée, refaite en 2018, a subi de fortes dégradations durant cet été. En effet, le terrain argileux, la présence constante d'eau en sous-sol et les mouvements de terrain ont engendré de larges fissures sur la voirie. Il est impératif d'entretenir les voies nécessaires à la circulation des administrés.

C'est pourquoi, un camion spécifique, appelé « Blow Patcher », a effectué des reprises sur les enrobés. Ces travaux ont consisté en la mise en place d'une étanchéité par projection d'émulsion bitumée mélangée à du sable et des gravillons.

Le coût total de cette opération est de 10 080 € TTC.

Une seconde intervention a été réalisée route de Villefermoy sur quatre jours pour un montant de 19 200 € TTC. Ces travaux d'entretien de voirie sont imputés à la section de fonctionnement du budget communal.

Une réfection complète de cette route aurait un coût six fois supérieur.

A ce jour, les élus privilégient la réfection des voies communales intérieures au village qui sont des dépenses d'investissement et peuvent être éligibles à des subventions.



Fissures sur les maisons

En raison des nombreux épisodes de sécheresse cet été, des particuliers ont observé l'apparition de fissures sur leurs habitations.

La commune de Fontenailles souhaite que **l'état de catastrophe naturelle soit reconnu** et que les **particuliers puissent être indemnisés**.

Aussi, la commune demande à ses administrés de lui apporter des photos pour recenser les dégâts.

Annonce quinet

Retrospective en images de la fête communale



Comme chaque année, la fête communale a été accueillie avec enthousiasme par petits et grands. Les forains étaient présents dès le vendredi soir. Samedi, des activités pour les petits et les grands ont été proposées par l'équipe municipale, Nangis Lude et Maët. Une exposition de mobylettes et des démonstrations des sabres lasers se sont succédés. Les lampions de la retraite aux flambeaux ont ensuite gaiement éclairé nos rues puis le feu d'artifice a illuminé le ciel de Fontenailles pour un moment magique et grandiose. Il a été suivi d'une animation musicale.



Dimanche, les associations étaient présentes autour de la brocante organisée par Le Lien de Fontenailles.



Octobre rose - inauguration du lavoir de l'Orme

Notre commune a souhaité s'associer aux différentes actions proposées par les communes de la Brie Nangissienne à l'occasion de la lutte contre le cancer du sein « Octobre Rose ». Vanessa Allard, agent de la CCBN, a présenté des affiches, a répondu aux questions des visiteurs et a animé un atelier quiz lié au dépistage de cette maladie. A l'issue de cette exposition, deux parcours, l'un de 2 km et un second de 5 km ont été proposés pour découvrir les quatre lavoirs. Etaient affichés, leur histoire, leur rôle ainsi que les plans retrouvés.

Des gâteaux avaient été préparés par Mesdames Cuff, Stenvot Catherine, Pielandt, Lorendeau, Guillois, Acker Muller, Calonec, Picodot, Mentec et sa fille, Gwendoline, Sève et son fils, Killian. La participation financière à la randonnée et à l'achat des gâteaux a permis de verser 185€ à l'Association de Qualité de Soins, qui propose des soins d'accompagnement de bien-être et de relaxation pour les malades atteints du cancer du sein.

Cet événement a été associé à l'inauguration du lavoir de l'Orme, rue de la Flache. En 1864, le Comte Charles Greffulhe, qui fut maire de Fontenailles de 1855 à 1870, décida sa construction. La Flache (venant du mot latin flaccus petite flaque), était une étendue d'eau qui se trouvait sur son domaine. Elle était alimentée par une source. Il fit mettre en place une canalisation à partir de ce point d'eau jusqu'à ce site.

Le ruban a été coupé en présence d'une soixantaine de personnes dont Monsieur le Député, Madame la conseillère départementale et le chef d'entreprise NangisBat qui a offert le verre de l'amitié à l'issue de cette inauguration.

Le coût de cette opération est de 24 000 € financée à hauteur de 50% par le département.



L'équipe pédagogique de l'école « Les Charmilles »

A la rentrée scolaire de septembre, deux nouvelles personnes ont intégré l'équipe pédagogique.

Madame Marlène Toussaint, professeure des écoles, avait déjà exercé à l'école primaire de Fontenailles. En raison d'une fermeture de classe, elle avait été dans l'obligation d'exercer dans une autre ville.

Madame Léa Savy a rejoint le groupe des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ; ATSEM.

L'équipe pédagogique est composée de cinq enseignantes et quatre ATSEM. Sur la photographie, vous pouvez voir, en partant du haut à gauche :

Isabelle Pliot, directrice de l'école, Léa Savy l'ATSEM rattachée à la classe de PS, Valérie Le Roy

En bas à gauche : Georgina Tallon, ATSEM de la classe de Marlène Toussaint PS/MS, Laurence Lhardy, enseignante de MS/GS, Marlène Toussaint classe de PS/MS, Sylvie Chamarac ATSEM rattachée à la classe de Valérie Le Roy, Jennifer Lopère, enseignante en charge des élèves d'Isabelle Pliot durant la journée de décharge de direction, Isabelle Langlais, ATSEM de la classe de Laurence Lhardy.



Effectif à l'école maternelle à la rentrée de septembre : 107 élèves

Nom de l'enseignante	Classe et effectif
Isabelle Pliot / Jennifer Lopéré	PS : 28
Marlène Toussaint	PS : 18 et MS : 6
Laurence Lhardy	MS : 12 et GS : 15
Valérie Le Roy	MS : 12 et GS : 16

Significations : PS petite section, MS moyenne section, GS grande section



Fin septembre, tous les enfants de la maternelle ont participé à l'opération « **Nettoyons la nature** ».

Les classes de MS/GS dans les rues du village, la classe de PS/MS vers la forêt et la classe de PS au city-stade

Nous avons trouvé quelques déchets surtout au stade : papiers, lingettes, mégots, canettes, bouteilles en verre, masques... et pour cette journée verte, nous étions « **verts de colère contre ces pauvres gens qui salissent la TERRE** ».

Les panneaux de la mairie sur les incivilités ne sont pas encore rentrés dans toutes les têtes : « je trouve un espace public propre... je respecte les lieux ».

Surtout qu'il y a de nombreuses poubelles aux alentours.

Dès le plus jeune âge, nous devons prendre les **bonnes habitudes et les bons gestes d'éco-citoyenneté** : trier, jeter les déchets dans les poubelles et non dans la nature.

Nous avons donc eu tous l'occasion de faire la différence entre ce qui vient de la nature et que l'on peut laisser et ce qu'il faut ramasser et trier.

Nous avons tous reçu un diplôme « du parfait petit écologiste » pour notre participation à cette journée et notre contribution à préserver la TERRE.

Une bonne action réalisée avec plaisir.

Mme Toussaint



LA CLASSE DES PS EN COLÈRE



« TOUS ENSEMBLE POUR LA PLANÈTE »

L'école maternelle « les charmilles » au cœur de l'EDD
(Education au développement durable)

Jeudi 13 octobre, l'école a reçu lors d'une très belle cérémonie au collège de Mormant, un diplôme du recteur d'académie :
labellisation E3D—Niveau 3 expertise

7 ans d'expériences, de doute, de convivialité, de bienveillance, de partage et de résilience aussi et après un long travail déjà mené en amont par nos prédécesseurs... nous y voilà enfin.

Tous les partenaires étaient présents pour recevoir cette récompense.

Un grand merci aux élèves, à l'équipe enseignante, à nos ATSEMS et aux dames de la restauration scolaire. Sans leur implication au quotidien, et sans leur impulsion, nous n'aurions pas réussi ce beau travail et ce changement de mentalité afin de modifier nos comportements : ce ne sont plus uniquement des séances de sciences, c'est devenu un mode de vie quotidien..

« Pour que le Monde retrouve sa grandeur, il suffit de le regarder avec des yeux d'enfants »





LUDOTHEQUE ITINERANTE

De 14h00 à 18h00

DANS LA SALLE DES ASSOCIATIONS

(parc de la mairie)

- ◆ mercredi 16 novembre 2022
- ◆ mercredi 30 novembre 2022
- ◆ mercredi 7 décembre 2022
- ◆ mercredi 4 janvier 2023
- ◆ mercredi 18 janvier 2023

Eric 07.49.63.30.61



AGENDA

NOVEMBRE

18 : soirée Beaujolais Nouveau organisée par Le Lien de Fontenailles

DÉCEMBRE

3 et 4 : marché de Noël dans le parc de la mairie avec la participation de l'association Le Lien de Fontenailles et l'UNAAPE.

JANVIER

13 : vœux de la municipalité à la salle des loisirs

15 : galette inter associations organisée par les associations fontenaillaises

Arrêté préfectoral n°2022/DDPP/SPAE/362 – Grippe aviaire

Suite à un arrêté du préfet de Seine-et-Marne pris en raison d'une infection en date du 21 octobre 2022 de grippe aviaire, il est demandé aux propriétaires de volailles sur notre commune de prendre des mesures de biosécurité adaptées pour prévenir le risque de diffusion de la maladie, en particulier avec les oiseaux sauvages, en protégeant l'accès à l'alimentation, à l'abreuvement, aux silos et stockage d'aliments et dans la mesure du possible, le maintien des oiseaux en bâtiment ou dans une réduction de la surface des enclos.

Les mouvements ou le transport de volailles sont interdits.

Les cadavres qui ne pourraient être éliminés dans les meilleurs délais sont stockés dans des containers étanches.

Si vous avez des volailles, il est obligatoire de vous manifester auprès des services de la mairie, 01 64 08 40 17 et de communiquer le détail des oiseaux en votre possession.